

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 32C

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 13

Quorum : 13



Quorum atteint

Le Conseil d'administration

Convoqué le 20/06/2014

Réuni le 01/07/2014

Sous la présidence de **Madame Gaüzère**

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'instruction codificatrice M9.6 fixant le cadre budgétaire et comptable des EPLE pour les créances d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 €
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- l'instruction codificatrice M9.6 fixant le cadre budgétaire et comptable des EPLE

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration propose un seuil de 50€ en dessous duquel l'Agent comptable n'engage pas de poursuites (admission en non valeur sans constat de carence de l'huissier)

Libellé de la délibération :

Décide, pour les créances d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50.00€, qu'une décision d'admission en non-valeur pourra être soumise au Conseil d'administration, sans qu'il ait été fait appel à l'intervention préalable d'un huissier de justice.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13	Pour :	13
Contre :	0	Abstentions :	0
Blancs :	0	Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration

Nom : **GAÜZERE**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : 03/07/14

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 04/07/2014

Date d'accusé-réception de l'autorité de contrôle :

Date de publication :

Date d'exécution :

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention constitutive du groupement d'achats 2015

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 33C

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 13

Quorum : 13

Le Conseil d'administration

Convoqué le 30/06/2014

Réuni le 02/07/2014

Sous la présidence de Madame Gaüzère

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration délibère sur la passation de la convention de marché des denrées alimentaires

Pièce(s) jointe(s) : OUI

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Autorise la chef d'établissement à signer la convention constitutive du groupement d'achat 2015

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Contre : 0

Pour : 12

Blancs : 0

Abstentions : 1

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Gaüzère

Prénom : Natalie

Signature :

Date : 03/07/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 04/07/2014

Date de publication

Date d'exécution :

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE
DENREES ALIMENTAIRES ET PRODUITS JETABLES DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
MARCHE 2015**

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, portant Code des Marchés publics

1) le Groupement de commandes

Article 1 : Il est créé un groupement de commandes de denrées alimentaires et de produits jetables dont le siège est situé au Lycée Victor Louis de Talence.

Article 2 : Ce groupement comprend les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du département de la Gironde (Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture) qui ont fait une demande d'adhésion, acceptée par l'établissement coordonnateur, ainsi que le site ESPE de l'Université Bordeaux IV Montesquieu.

Chaque établissement est représenté selon les modalités définies par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Article 3 : Chaque établissement membre du Groupement s'engage en adhérant à la présente convention à commander aux cocontractants retenus les denrées alimentaires - ainsi que les produits jetables concernant les établissements sièges de cuisine centrale- à hauteur de ses besoins propres, tel qu'il les a préalablement déterminés.

Chaque établissement du groupement s'assure de la bonne exécution de ce marché pour ce qui le concerne.

Article 4 : Le Lycée Victor Louis est désigné coordonnateur du Groupement. Il est représenté par l'Adjoint-gestionnaire de l'établissement, ci-dessous désigné « le Représentant du coordonnateur ». Ce dernier préside la Commission d'appel d'offres.

Le Chef d'établissement coordonnateur conclut, signe et notifie les marchés et les avenants éventuels aux fournisseurs retenus.

Article 5 : Les fournitures faisant l'objet du présent groupement de commandes sont réparties en lots. Ces lots sont regroupés par familles de produits.

Ce marché est un marché à bons de commandes passé sur appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

2) le Bureau du Groupement :

Article 6 : Des coordonnateurs adjoints constituent le Bureau du Groupement, commission technique présidée par le « Représentant du coordonnateur ». Ils sont désignés par l'Assemblée générale des adhérents.

Le Bureau est chargé de l'animation du Groupement et de son fonctionnement. Il a la responsabilité de l'ouverture des plis, et propose l'analyse technique des candidatures et des offres à la Commission d'appel d'offres

3) La commission d'appels d'offres (CAO) :

Article 7 : La CAO du Groupement est constituée

-d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque établissement adhérent au groupement, élu parmi les membres ayant voix délibérative au conseil d'administration de son établissement,

-ou d'un représentant pour chacun des autres établissements adhérents selon les modalités qui leur sont propres.

Pour chaque membre titulaire est prévu un suppléant.

La CAO se réunit en assemblée générale. Elle est présidée par le « Représentant du coordonnateur ». Elle est seule compétente pour effectuer le choix des titulaires de chaque lot sur la base des propositions qui lui sont faites par le Bureau dans les conditions fixées par le Code des Marchés Publics, et selon les modalités prévues à l'article 8.

Chaque établissement membre du Groupement dispose d'une voix à la CAO. Les décisions se prennent à la majorité absolue des membres.

Le quorum est atteint lorsque la moitié plus un des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion est convoquée dans un délai maximal de 10 jours, les décisions étant alors prises à la majorité absolue des membres présents, sans condition de quorum.

L'Agent comptable de chaque établissement du Groupement, le Représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, le représentant des Services vétérinaires, le représentant du Conseil Régional d'Aquitaine, le représentant du Conseil général de la Gironde et le représentant du Recteur de l'Académie siègent avec voix consultative à la CAO.

Article 8 : Modalités de choix des titulaires de chaque lot :

-Dans ce dispositif des choix des offres, chaque coordonnateur adjoint, sous la responsabilité du « Représentant du coordonnateur » est chargé de réaliser des tests et analyses des échantillons et fiches techniques tels que définis dans les documents de consultation pour les lots dont il a la charge.

- La CAO dresse un procès verbal d'ouverture des plis (indiquant éventuellement les candidatures éliminées) et de choix des offres.

4) Mutualisation :

Article 9 : Les frais afférents au fonctionnement du Groupement sont répartis entre tous les adhérents, et concernent :

-le salaire d'un personnel contractuel recruté par l'établissement coordonnateur pour les travaux de secrétariat.

-les frais de publicité

-les frais de secrétariat, téléphone et affranchissements

- les frais de mobiliers et d'équipement informatique nécessaires au fonctionnement du secrétariat
- les remboursements éventuels de frais de déplacements et de repas pour les membres du groupement assistant aux réunions de bureau.

La cotisation annuelle est fixée selon trois tarifs, en fonction des repas assurés :

-moins de 300 repas par jour :	200.00 €
-de 300 à 600 repas par jour :	300.00 €
-au-delà de 600 repas par jour :	400.00 €

Lorsqu'une charge exceptionnelle doit être supportée par le Groupement, la dépense à la charge de chaque établissement est arrêtée en Assemblée générale selon les modalités de prise de décision de la CAO.

5) Durée de la Convention :

Article 10 : Durée du marché :

- 1) La présente convention est conclue pour une durée permettant la passation des marchés, et des avenants éventuels, de l'année 2015, pour les familles de produits suivantes :
 - Epicerie : lots 1 à 24
 - Produits surgelés : lots 25 à 33
 - Volailles fraîches : lots 34 à 36
 - Produits laitiers- ovo produits : lots 37 à 45
 - Légumes frais sous vide : lots 46 et 47
 - Charcuterie et Saurisserie : lots 48 et 49
 - Produits jetables pour cuisines centrales : lot 50
 - Viandes fraîches biologiques : lots 51 à 53
- 2) La présente convention est conclue pour 2015 dans le cadre de la reconduction du marché 2014 pour la famille de produit suivante (deuxième année de reconduction) :
 - Viandes fraîches (Gros bovins, Veau, Porcins et Ovins).

Talence, le.....

....., le

Pour l'Etablissement coordonnateur,

Pour l'établissement adhérent,

Le Chef d'établissement,

Le Représentant du
Coordonnateur,

Le Chef d'établissement
(Cachet de l'établissement)

Jean-Jacques LAISNÉ

Jacques MIGNÉ

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : représentation au groupement d'achats 2015

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 34C

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 13

Quorum : 13

Le Conseil d'administration

Convoqué le 30/06/2014

Réuni le 02/07/2014

Sous la présidence de **Madame Gaüzère**

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration délibère sur la désignation du représentant de l'établissement au groupe d'achat de denrées alimentaires 2015

Pièce(s) jointe(s) : **NON**

Libellé de la délibération :

Désigne M. PROVOST, gestionnaire, comme représentant de l'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13
Contre : 0

Pour : 13
Blancs : 0

Abstentions : 0
Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : **Gaüzère**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : **03/07/2014**

Date de transmission à l'autorité de contrôle : **04/07/2014**

Date de publication

Date d'exécution :

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 35C

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 13

Quorum : 13



Quorum atteint

Le Conseil d'administration

Convoqué le 20/06/2014

Réuni le 01/07/2014

Sous la présidence de Madame Gaüzère

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'instruction codificatrice M9.6 fixant le cadre budgétaire et comptable des EPLE pour les créances d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 €
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration délibère

Pièce(s) jointe(s) **NON**

Libellé de la délibération :

Décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes

- LANDREAU Karen (créance 13CD14K018813) : 12,50 €
- HERBIN Myriam (créance 13CD14K019433) : 18,80 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13
Contre : 0

Pour : 13
Blancs : 0

Abstentions : 0
Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : **GAÜZERE**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : 03/07/14

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 04/07/2014

Date d'accusé-réception de l'autorité de contrôle :

Date de publication :

Date d'exécution :

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques

Numéro d'enregistrement : 36E

Année scolaire : 2013-2014

Le Chef d'établissement valide le choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques.

Le CA émet un avis favorable sur le choix des manuels en complément des collections :

- *Juntos, 1^{ère} année, édition 2013 (30 exemplaires)*
- *Latin 3^e, éditions Hatier ((25 exemplaires)*

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-23, R.421-49
- l'avis du Conseil d'administration sur saisine du Chef d'établissement du **01/07/14**.

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Pièce(s) jointe(s)

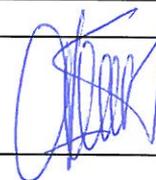
Non

Oui

Nombre **0**

Le Chef d'établissement
Nom : **GAÜZERE**
Prénom : **Natalie**

Signature :
Date : **03/07/14**



Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire :

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37C

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 13

Quorum : 13



Quorum atteint

Le Conseil d'administration

Convoqué le **20/06/2014**

Réuni le **01/07/2014**

Sous la présidence de **Madame Gaüzère**

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Libellé de la délibération :

Acceptez-vous les dons suivants et acceptez-vous de les affecter à l'atelier scientifique :
AFDET (250 €), CGENIAL (100 €), Banque populaire (500 €) ?

Pièce(s) jointe(s)

X Non

Oui

Nombre 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : **13**

Pour : **13**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Blancs : **0**

Nuls : **0**

Le président du Conseil d'administration

Nom : **GAÜZERE**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : **03/07/14**

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRES
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 38C

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 13

Quorum : 13



Quorum atteint

Le Conseil d'administration

Convoqué le 20/06/2014

Réuni le 01/07/2014

Sous la présidence de **Madame Gaüzère**

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Non Oui Nombre 0

Libellé de la délibération :

Autorise le chef d'établissement à lancer des consultations en vue de l'organisation

- D'un séjour en Espagne au tarif maximum de
- D'un séjour au ski au tarif maximum de
- D'un séjour d'immersion linguistique au tarif maximum de

Et désigne, comme personne responsable du marché, la Principale et, en cas d'empêchement, le gestionnaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

.Pour : 12

Contre :

.Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : **GAÜZERE**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : 03/07/14

Date de transmission à l'autorité de contrôle : **04/07/2014**

Date de publication

Date d'exécution :

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Orientation et affectation des élèves

Numéro d'enregistrement : 39E

Année scolaire : 2013-2014

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-10

Le Chef d'établissement adopte les dispositions, relatives à l'affectation des élèves en voyages et/ou séjours sportifs, suivantes :

Refus de la candidature d'un élève ou de son inscription sur liste complémentaire si son comportement dans l'établissement et/ou son investissement en cours ne correspondent pas aux attentes d'un séjour en collectivité. L'établissement pourra aussi refuser son inscription s'il est régulièrement absent, sans motif. L'ordre d'inscription n'interviendra qu'après la mise en œuvre de ces 2 critères. Dans le cas d'un séjour sportif, l'établissement pourra refuser l'inscription d'un élève régulièrement inapte à la pratique ou si son comportement et/ou son investissement en cours d'EPS ne correspondent pas aux attentes d'un séjour sportif en collectivité.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre **0**

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le Chef d'établissement
Nom : **GAÜZERE**
Prénom : **Natalie**

Signature :
Date : **03/07/14**



Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire :

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 40C

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 13

Quorum : 13



Quorum atteint

Le Conseil d'administration

Convoqué le **20/06/2014**

Réuni le **01/07/2014**

Sous la présidence de **Madame Gaüzère**

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Libellé de la délibération :

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve
la décision modificatrice numéro 3**

- Pièce(s) jointe(s) **OUI**

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom : **GAÜZERE**
Prénom : **Natalie**

Signature :
Date : **03/07/14**

Date de transmission à l'autorité de contrôle : **04/07/2014**

Date d'accusé-réception de l'autorité de contrôle.....

Date de publication

Date d'exécution :

Académie : BORDEAUX
Exercice : 2014

MINISTERE : Education Nationale

Etablissement : 0332934K
COLLEGE PIAN SUR GARONNE
BP 70015
1, Lallière Nord
33490 PIAN S/GARONNE

DEPARTEMENT : GIRONDE

Pièce B8.1
DBM VOTE

Ordonnateur : Mme Natalie GAÜZERE
Comptable assignataire : M. BONJEOVANIE Pierre

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	53 758.44	53 758.44	0.00
Vie de l'élève	35 028.77	35 028.77	0.00
Administration et logistique	187 684.73	185 685.26	-1 999.47
Total services généraux (1)	276 471.94	274 472.47	-1 999.47
Restauration et hébergement	200 598.67	200 598.67	0.00
Bourses nationales	25 135.32	25 135.32	0.00
Total services spéciaux (2)	225 733.99	225 733.99	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	502 205.93	500 206.46	-1 999.47
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	4 000.00	4 000.00	0.00

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n °3

PREVISIONS BUDGETAIRES									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES					RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	
Activité pédagogique	46 564.25	7 194.19	53 758.44		46 564.25	7 194.19	53 758.44		
Vie de l'élève	34 829.14	199.63	35 028.77		34 829.14	199.63	35 028.77		
Administration et logistique	187 684.73	0.00	187 684.73		185 685.26	0.00	185 685.26		
Total services généraux (1)	269 078.12	7 393.82	276 471.94		267 078.65	7 393.82	274 472.47		
Restauration et hébergement	200 598.67	0.00	200 598.67		200 598.67	0.00	200 598.67		
Bourses nationales	25 135.32	0.00	25 135.32		25 135.32	0.00	25 135.32		
Total services spéciaux (2)	225 733.99	0.00	225 733.99		225 733.99	0.00	225 733.99		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	494 812.11	7 393.82	502 205.93		492 812.64	7 393.82	500 206.46		

Résultat prévisionnel	-1 999.47	0.00	-1 999.47
CAF ou IAF	0.00	0.00	0.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	0.00	4 000.00	4 000.00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	7 393.82	506 205.93	504 206.46

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	502 205.93	500 206.46
	Résultat prévisionnel	-1 999.47

Tableau prévisionnel de financement	
	Emplois
Opérations d'investissement	4 000.00
CAF	0.00
Aliénation ou cessions immobilières	0.00
Augmentation du fonds de roulement	0.00
Total	4 000.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
50 879.77	21 329.26	0.00
		FDR estimé
		29 550.51

EXERCICE 2014 - Edition du 04/07/2014

D.B.M. n°3		Date résultat du CA : 01/07/2014			Opération n°11		Type opération : 33 - Ressources non spécifiques				
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE	SOCLE7	OSki2014	7067	Vie de l'élève Socle de comp.-Autonomie & initiative Séjour au ski 2014 Contribution participants				15 950.00	-2 200.00	13 750.00
2	VE	SOCLE7	OSki2014	7468	Vie de l'élève Socle de comp.-Autonomie & initiative Séjour au ski 2014 Autres dons et legs				999.00	1 831.39	2 830.39
3	VE	SOCLE7	OSki2014	7083	Vie de l'élève Socle de comp.-Autonomie & initiative Séjour au ski 2014 Locations diverses				0.00	348.74	348.74
4	VE	SOCLE7	OSki2014		Vie de l'élève Socle de comp.-Autonomie & initiative Séjour au ski 2014	16 949.00				-19.87	16 929.13

D.B.M. n°3		Date résultat du CA : 01/07/2014			Opération n°12		Type opération : 33 - Ressources non spécifiques				
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	SOCLE3	00ADEARBO	7468	Activité pédagogique Socle de comp.-Mathémat.,sciences,techn. Dépense Educ.-Arboglisseur Autres dons et legs					0.00	500.00
2	AP	SOCLE3	00ADEARBO		Activité pédagogique Socle de comp.-Mathémat.,sciences,techn. Dépense Educ.-Arboglisseur	1 259.88				500.00	1 759.88

EXERCICE 2014 - Edition du 04/07/2014

D.B.M. n°3		Date résultat du CA : 01/07/2014		Réf : AFDET atelier scientifique		Opération n°13		Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	SOCLE3	00ADEARBO	7468	Activité pédagogique Socle de comp.-Mathémat., sciences, techn. Dépense Educ.-Arboglisseur Autres dons et legs					250.00	250.00
2	AP	SOCLE3	00ADEARBO		Activité pédagogique Socle de comp.-Mathémat., sciences, techn. Dépense Educ.-Arboglisseur	1 259.88		250.00	1 509.88		

D.B.M. n°3		Date résultat du CA : 01/07/2014		Réf : CGENIAL Paris atelier scientifique		Opération n°14		Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	SOCLE3	00ADEARBO	7468	Activité pédagogique Socle de comp.-Mathémat., sciences, techn. Dépense Educ.-Arboglisseur Autres dons et legs					100.00	100.00
2	AP	SOCLE3	00ADEARBO		Activité pédagogique Socle de comp.-Mathémat., sciences, techn. Dépense Educ.-Arboglisseur	1 259.88		100.00	1 359.88		

D.B.M. n°3		Date résultat du CA : 01/07/2014		Réf : LOLF 2014-2015		Opération n°16		Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	LOGPED	13COR	7411	Activité pédagogique Logistique pédagogique Carnets de correspondance Subventions minis.éduc.nat.				61.02	1 369.80	1 430.82
2	AP	LOGPED	13REP	7411	Activité pédagogique Logistique pédagogique Droits de reprographie Subventions minis.éduc.nat.				1 029.77	866.25	1 896.02
3	AP	LOGPED	13MS-	7411	Activité pédagogique Logistique pédagogique Manuels scolaires Subventions minis.éduc.nat.				299.07	1 088.75	1 387.82
4	AP	SOCLE1	13ADPESCA	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Escale du livre 2014-2015 Subventions minis.éduc.nat.				0.00	213.20	213.20
5	AP	SOCLE1	13ADP2MER	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Paysages de l'entre deux mers Subventions minis.éduc.nat.				0.00	560.00	560.00
6	AP	SOCLE1	13EACMALA	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Découvrir un paysage : Malagar 2014-2015 Subventions minis.éduc.nat.				0.00	100.00	100.00
7	AP	SOCLE5	13EACCHOR	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Chorale 2014-2015 Subventions minis.éduc.nat.				0.00	70.00	70.00
8	AP	SOCLE5	13EACSYMP	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Les symphoniques de l'auditorium 14-15 Subventions minis.éduc.nat.				0.00	240.00	240.00

EXERCICE 2014 - Edition du 04/07/2014

D.B.M. n°3	N° Ligne	Service	Domaine	Date résultat du CA : 01/07/2014	Activité	Compte	Libellé	Opération n°16		Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
								Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
	9	AP	SOCLE5		13EACCHLY	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Les champs du lyrique Subventions minis.éduc.nat.				0.00	250.00	250.00
	10	AP	SOCLE5		13EACPOIL	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Polius musiciens, l'art des solutions Subventions minis.éduc.nat.				0.00	75.00	75.00
	11	AP	SOCLE5		13EACCINE	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Collège au cinéma Subventions minis.éduc.nat.				0.00	357.00	357.00
	12	AP	SOCLE5		13EACBXVI	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Bordeaux XVIIIème 2014-2015 Subventions minis.éduc.nat.				0.00	200.00	200.00
	13	AP	SOCLE1		13ADPLECT	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Club lecture 2014-2015 Subventions minis.éduc.nat.				0.00	242.00	242.00
	14	AP	SOCLE1		13ADPLIVR	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Courant livre & escale du livre Subventions minis.éduc.nat.				300.00	600.00	900.00
	15	AP	SOCLE1		13ADPINCO	7411	Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Prix des incorruptibles 2014-2015 Subventions minis.éduc.nat.				0.00	326.50	326.50
	16	AP	LOGPED		13COR		Activité pédagogique Logistique pédagogique Carnets de correspondance	61.02	1 369.80	1 430.82			
	17	AP	LOGPED		13REP		Activité pédagogique Logistique pédagogique Droits de reprographie	1 029.77	866.25	1 896.02			

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Opération n°16			Type opération : 33 - Ressources non spécifiques		
						Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
18	AP	LOGPED	13MS-		Activité pédagogique Logistique pédagogique Manuels scolaires	299.07	1 088.75	1 387.82			
19	AP	SOCLE1	13ADPESCA		Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Escale du livre 2014-2015	0.00	213.20	213.20			
20	AP	SOCLE1	13ADP2MER		Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Paysages de l'entre deux mers	0.00	560.00	560.00			
21	AP	SOCLE1	13EACMALA		Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Découvrir un paysage : Malagar 2014-2015	0.00	100.00	100.00			
22	AP	SOCLE5	13EACCHOR		Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Chorale 2014-2015	0.00	70.00	70.00			
23	AP	SOCLE5	13EACSIMP		Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Les symphoniques de l'auditorium 14-15	0.00	240.00	240.00			
24	AP	SOCLE5	13EACCHLY		Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Les champs du lyrique	0.00	250.00	250.00			
25	AP	SOCLE5	13EACPOIL		Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Poilus musiciens, l'art des solutions	0.00	75.00	75.00			
26	AP	SOCLE5	13EACCINE		Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Collège au cinéma	0.00	357.00	357.00			
27	AP	SOCLE5	13EACBXVI		Activité pédagogique Socle de comp.-Culture humaniste Bordeaux XVIIIème 2014-2015	0.00	200.00	200.00			
28	AP	SOCLE1	13ADPLECT		Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Club lecture 2014-2015	0.00	242.00	242.00			

EXERCICE 2014 - Edition du 04/07/2014

D.B.M. n°3		Date résultat du CA : 01/07/2014			Opération n°16			Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
29	AP	SOCLE1	13ADPLIVR		Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Courant livre & escale du livre	300.00	600.00	900.00			
30	AP	SOCLE1	13ADPINCO		Activité pédagogique Socle de comp.-Maîtrise langue française Prix des incorruptibles 2014-2015	0.00	326.50	326.50			

D.B.M. n°3		Date résultat du CA : 01/07/2014			Opération n°17			Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE	SOCLE6	16ESC14	7411	Vie de l'élève Socle de comp.-Sociales et civiques Semaine santé citoyenneté 2014-2015 Subventions minis.éduc.nat.				0.00	219.50	219.50
2	VE	SOCLE6	16ESC14		Vie de l'élève Socle de comp.-Sociales et civiques Semaine santé citoyenneté 2014-2015	0.00	219.50	219.50			

D.B.M. n°3		Date résultat du CA : 01/07/2014			Opération n°18			Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	SOCLE2	0GB2014	7468	Activité pédagogique Socle de comp.-Pratique langue vivante é Séjour en Grande-Bretagne Autres dons et legs				0.00	2 254.80	2 254.80
2	AP	SOCLE2	0GB2014	7067	Activité pédagogique Socle de comp.-Pratique langue vivante é Séjour en Grande-Bretagne Contribution participants				19 374.11	-2 469.11	16 905.00
3	AP	SOCLE2	0GB2014		Activité pédagogique Socle de comp.-Pratique langue vivante é Séjour en Grande-Bretagne	20 955.67	-214.31	20 741.36			

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

**ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du Conseil d'administration**

Objet : contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 41C

Année scolaire : 2013-2014

Par délibération du Conseil d'administration

du 01/07/2014

acte n° 40C

Le Chef d'établissement procède à la signature

du contrat

x de la convention piscine

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Non

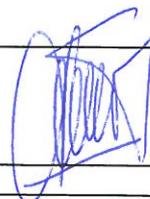
Le Chef d'établissement

Nom : **GAÜZERE**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : 03/07/14



Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire :

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

**ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du Conseil d'administration**

Objet : contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 42C

Année scolaire : 2013-2014

Par délibération du Conseil d'administration

du 01/07/2014

acte n° 41C

Le Chef d'établissement procède à la signature

du contrat

x des conventions d'utilisation du gymnase avec les associations à partir du 1^{er} septembre selon le planning joint

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Non x Oui

Nombre 1

Le Chef d'établissement

Nom : **GAÜZERE**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : 03/07/14



Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire :

Créneaux d'utilisation du 1er septembre 2014 au 30 juin 2015

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
8h00						
9h00						
10h00						Tennis
11h00						
12h00						
12h30						
16h00			EVSMS			
17h00						
17h30						
18h00	17h15/18h20					
18h30	CVLV	LA VAILLANTE	BLEUETS	LSGGBB	LSGGBB	
19h00	0556767883	0640123549				
19h30	18h20/20h30					
20h00	TENNIS	BLEUETS	LA VAILLANTE	SDIS 0612295504	TENNIS	
20h30	0683114962	0678927614				
21h00	20h30/22h00					
21h30	LSGGBB	EVSMS	LA VAILLANTE	LSGGBB	TENNIS	
22h00	0689862007	0668842134				
22h30						

Créneaux uniquement sur le temps des petites vacances :

AVL : mardi, mercredi, vendredi de 10h00 à 16h00

CVLV : lundi - jeudi : 10h00 à 16h00

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du Conseil d'administration

Objet : contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 43C

Année scolaire : 2013-2014

Par délibération du Conseil d'administration

du 01/07/2014

acte n° **43C**

Le Chef d'établissement propose à la Collectivité de rattachement l'occupation des logements pour l'année scolaire 2014-2015

du contrat

de la convention

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Non x Oui

Nombre 1

Le Chef d'établissement

Nom : **GAÜZERE**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : **03/07/14**



Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire :

LISTE NOMINATIVE DES OCCUPATIONS DES LOGEMENTS DE FONCTION

Année Scolaire 2014- 2015

DAGIR

Nombre **TOTAL** de logements : 4

Décret n°2008-263 du 14 mars 2008
Code de l'éducation art.216-4 et suivants

PERSONNELS LOGES		NATURE DE LA CONCESSION	OBSERVATIONS
NOM	FONCTION		
BLATEAU-GAUZERE Natalie	chef établissement	NAS	reconduction reconduction reconduction depuis le 15-11-2012 (CAMON-GOLYA)
PROVOST Yann	Gestionnaire	NAS	
LASSERRE Catherine	Agent territorial	NAS	
LALLIER Bénédicte	Agent administratif	Convention d'occupation précaire	

Pour mémoire : Personnel ayant demandé
une dérogation à l'obligation de loger :

Fait à Pian sur Garonne

le 15 juin 2014

La chef d'établissement,



Natalie GAUZERE

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRES
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 44C

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 24

Nombre de présents : 13

Quorum : 13



Quorum atteint

Le Conseil d'administration

Convoqué le **20/06/2014**

Réuni le **01/07/2014**

Sous la présidence de **Madame Gaüzère**

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55
- la proposition du Conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement
- l'avis du Conseil des délégués pour la vie lycéenne du ...

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les actions du projet d'établissement

Libellé de la délibération :

autorise le Chef d'établissement à signer les contrats et conventions nécessaires

Pièce(s) jointe(s)

~~Non~~

X Oui

Nombre 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration

Nom : **GAÜZERE**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : **03/07/14**

Date de transmission à l'autorité de contrôle : **04/07/2014**

Date de publication

Date d'exécution :

Edition des Actions 2014 - 2015

1 - Identification de l'établissement

IDENTIFICATION	
Année scolaire : 2014-2015	ZAP : 033060 ZAP 033060 SUD GIRONDE
Etablissement : 0332934K - CLG COLLEGE - LE PIAN-SUR-GARONNE	
Adresse : 1 RUE LALIEYRE NORD 33490 LE PIAN-SUR-GARONNE	
Tél. : 0557981150	Télécopie : 0556768433
Courriel : ce.0332934K@ac-bordeaux.fr	Site web :
EQUIPE DE DIRECTION	
Chef d'établissement : MME BLATEAU-GAUZERE NATALIE	
Adjoint au chef d'établissement :	
Agent comptable : M. BONJEOVANIE	
Gestionnaire : M. PROVOST	
CARACTERISTIQUES	
Présences de formations par apprentissage : Non	
Appartenance à un réseau d'éducation prioritaire :	
Politique de la ville :	
Taux interne : 0,0 Demi-pensionnaires dans l'établissement : 92,8	
Présence d'un GRETA : Non	
Cité scolaire : Non	

2 - Liste des Actions

Axe	Obj. Etablissement	Libellé action	Champ	Domaine	Nom porteur
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	2 ACCOMPAGNER	Semaine santé citoyenneté	Education Sante Citoyennete	Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences	RIGHETTI VERONIQUE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	2 ACCOMPAGNER	la médiation par les pairs	Education Sante Citoyennete	Connaître et respecter les règles de la vie collective	GUNSETT DANIELLE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	2 ACCOMPAGNER	semaine santé citoyenneté	Education Sante Citoyennete	Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences	GUNSETT DANIELLE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	2 ACCOMPAGNER	semaine santé citoyenneté: les dangers d'internet	Pédagogique	Socle commun	GUNSETT DANIELLE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 1 REUSSIR OBJECTIF	Accompagnement éducatif : organiser le suivi des élèves entre le primaire et le collège	Pédagogique	Enseigner par compétences	Garin Cathy
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 1 REUSSIR OBJECTIF	Collège au cinéma	Action culturelle	Cinéma-audiovisuel	ROUSSELET VALERIE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 1 REUSSIR OBJECTIF	Cross des vignes	Education Sante Citoyennete	Connaître des comportements favorables à sa santé et sa sécurité	GENTELET CELINE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 1 REUSSIR OBJECTIF	Festival d'Histoire de Pessac	Action culturelle	Cinéma-audiovisuel	FOURCADE MARIE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 1 REUSSIR OBJECTIF	Montgolfière au Collège	Pédagogique	Socle commun	COURBIN JEAN-MICHEL
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 1 REUSSIR OBJECTIF	Mystère à Malagar	Pédagogique	Socle commun	HOPITAL SOPHIE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 1 REUSSIR OBJECTIF	Participation à un concours solidaire de mathématiques	Pédagogique	Personnalisation des enseignements	SALAVERT ROMAIN
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 1 REUSSIR OBJECTIF	Savoir nager en 6ème	Pédagogique	Socle commun	LIBERT SOPHIE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 1 REUSSIR OBJECTIF	UN ARBOGLISSEUR DANS LES PALUES	Action culturelle	Culture scientifique et technique	COURBIN JEAN-MICHEL
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	ATELIER BIA	Action culturelle	Culture scientifique et technique	COURBIN JEAN-MICHEL
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Apprendre ou se perfectionner au jeu d'échecs	Action culturelle	Culture scientifique et technique	SALAVERT ROMAIN
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Atelier Choral	Action culturelle	Musique	OUGER ANNE
Axe 1 : Assurer la réussite du	OBJECTIF 3 OUVRIR	Atelier photo - chronique d'un	Action culturelle	Arts plastiques-photographie-	RAMBAUD JEAN-PHILIPPE

parcours de tous les élèves		jardin		infographie	
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Club journal du collège : Le Pian Actu	Action culturelle	Domaines croisés	BEDON LAURENT
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Club lecture du CDI	Action culturelle	Lecture-écriture	BEDON LAURENT
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Courant livre	Action culturelle	Lecture-écriture	LEBLANC-PUJOL AGNES
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Découvrir un paysage en 6ème : Malagar	Action culturelle	Patrimoine	TRUCTIN CATHERINE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	EXPOSITION CHICANOS DREAM MUSEE AQUITAINE BORDEAUX	Action culturelle	Arts plastiques-photographie-infographie	GRACIA NADEGE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Ecriture(s) et traces graphiques à Malagar, Artothèque du CG, liaison CM2/6ème	Action culturelle	Domaines croisés	RAMBAUD JEAN-PHILIPPE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Escale du livre	Action culturelle	Lecture-écriture	BEDON LAURENT
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Les Champs du lyrique avec l'Opéra national de Bordeaux	Action culturelle	Musique	HOPITAL SOPHIE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Les symphoniques de l'Auditorium avec L'ONBA	Action culturelle	Musique	OUGER ANNE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Parcours de l'IDDAC	Action culturelle	Théâtre	RAMBAUD JEAN-PHILIPPE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Parcours paysage de l'entre deux mers	Action culturelle	Architecture-paysage	HOPITAL SOPHIE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Participation à un concours d'anglais	Pédagogique	Maîtrise de la langue	CAUJOLLE STEPHANIE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Prix Collégiens lecteurs de Gironde	Action culturelle	Lecture-écriture	BEDON LAURENT
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Prix des Incorruptibles	Action culturelle	Lecture-écriture	BEDON LAURENT
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Salon international du Bourget	Action culturelle	Culture scientifique et technique	COURBIN JEAN-MICHEL
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Sortie Bordeaux-XVIIIe siècle	Action culturelle	Patrimoine	GAUTHIER JEROME
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVRIR	Sortie au théâtre en anglais	Action culturelle	Théâtre	ROUILLON MAGALIE
Axe 1 : Assurer la réussite du	OBJECTIF 3 OUVRIR	Sortie culturelle aux Carmes à	Action culturelle	Théâtre	HOPITAL SOPHIE

parcours de tous les élèves		Langon			
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVIRIR	Séjour American village	Action culturelle	Patrimoine	MENJOLLOU FREDERIQUE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVIRIR	Séjour Espagne	Action culturelle	Patrimoine	VAZ XAVIER PAOLA
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVIRIR	Séjour ski (découverte de la montagne)	Pédagogique	Socle commun	LIBERT SOPHIE
Axe 1 : Assurer la réussite du parcours de tous les élèves	OBJECTIF 3 OUVIRIR	Une petite musique de nuit, Mozart aux Carmes	Action culturelle	Théâtre	RAMBAUD JEAN-PHILIPPE

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du Conseil d'administration

Objet : RECONDUCTION CONVENTION POUR LE PROJET BIA

Numéro d'enregistrement : 45E

Année scolaire : 2013-2014

Par délibération du Conseil d'administration

du 01/07/2014

acte n° 45E

Le Chef d'établissement procède à la signature

du contrat

des conventions avec l'aéroclub des Grands lacs et avec le club ULM de La Réole

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Pièce(s) jointe(s) **Non**

Le Chef d'établissement
Nom : **GAÜZERE**
Prénom : **Natalie**

Signature :
Date : **03/07/14**



Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire :

Académie de BORDEAUX
0332934K
Collège du PIAN-sur-GARONNE
1 Lalieyre nord
33490 SAINT-MACAIRE
Tel : 05.57.98.11.50

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du Conseil d'administration

Objet : contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 46C

Année scolaire : 2013-2014

Par délibération du Conseil d'administration

du 01/07/2014

acte n° 42C

Le Chef d'établissement procède à la signature

du contrat sur deux ans de la conception, la réalisation et l'impression des carnets de liaisons

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Pièce(s) jointe(s) **Non**

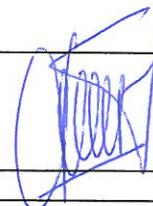
Le Chef d'établissement

Nom : **GAÜZERE**

Prénom : **Natalie**

Signature :

Date : **03/07/14**



Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire :